



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2016

1 - PRESENTATION GENERALE

Nom : **SIVOM Tarn et Lumenesque**
Siège : 6 Route de la gare 12520 Aguessac
Date de création : 1^{er} janvier 2001
Durée : illimitée

➤ Services administratifs

Heures d'ouverture du bureau :

Du lundi au jeudi : de 9H à 13H - le vendredi de 9H à 12H -

] 05 65 59 82 07 – fax : 05 65 58 73 03

Mail : secretariat@sivom-tarn-lumenesque.fr

➤ Services techniques

Horaires de travail des agents :

Du lundi au jeudi : 8H- 12H et 13H30- 17H15 – le vendredi de 8H à 12H

Astreintes assurées en dehors des horaires ci-dessus : toute l'année, 24H/24

] Julien LADET 06 88 64 28 77

] François DUMAS 06 08 25 35 90

1.1- Le territoire et la population

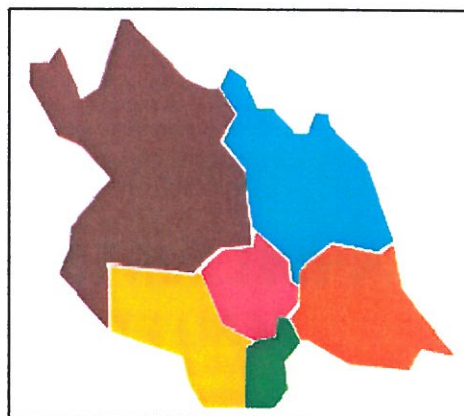
Le service est géré au niveau : intercommunal

Compétences : production et distribution

Communes adhérentes : (6) AGUESSAC, COMPEYRE, LA CRESSE, PAULHE, RIVIERE SUR TARN, VERRIERES

Ref. base INSEE 2014, population totale

AGUESSAC	883 habitants
COMPEYRE	546 habitants
LA CRESSE	321 habitants
PAULHE	398 habitants
RIVIERE S/T	1 089 habitants
VERRIERES	449 habitants
Soit total :	3 686 habitants



- Existence d'un schéma de distribution (SDAEP) : oui, date d'approbation non (en cours d'élaboration)
- Existence d'un règlement de service : oui, date d'approbation : 13/10/2004 non

EAU POTABLE

1.2 Structure de gestion du service de distribution d'eau potable

- Le Syndicat est habilité à exercer en lieu et place des communes, les compétences suivantes :
 - ✓ Gestion du service des eaux depuis les sources et captages jusqu'au compteur des abonnés inclus, y compris : réservoirs de tête, unités de traitement et de désinfection, réseaux d'adduction et transfert jusqu'aux réservoirs de stockage des communes, conduites de distribution dans les communes avec leurs accessoires.
 - ✓ La compétence s'exerce sur les investissements et sur le fonctionnement du service y compris la gestion des abonnés, la relève des compteurs et la facturation.
- Le service est exploité en régie.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

- Le service public d'eau potable dessert : 3 686 habitants environ au 31/12/2016

1.4 Nombre d'abonnés

2013	2014	2015	2016
2 041	2 098	2 098	2 092

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de : 21.57 abonnés/km
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de : 1.76 habitants/abonnés
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle domestique/nombre d'abonnés) est de 73 m³/abonné

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

source	Nature de la ressource	2014	2015	2016
St Pierre	NAPP	289 126	222 125	220 493
Léounes	NAPP	3 967	6 166	3 885
Angles	NAPP	6 571	5 543	5 506
Suèges	NAPP	900	847	785
Molières	NAPP	935*	935*	2 877
Puits Aguessac	NAPP	9 924	4 068	3 184
TOTAL		311 423	239 684	236 730

*2014-2015 : pas de comptage en place = forfait

1.5.2 Achat d'eaux brutes

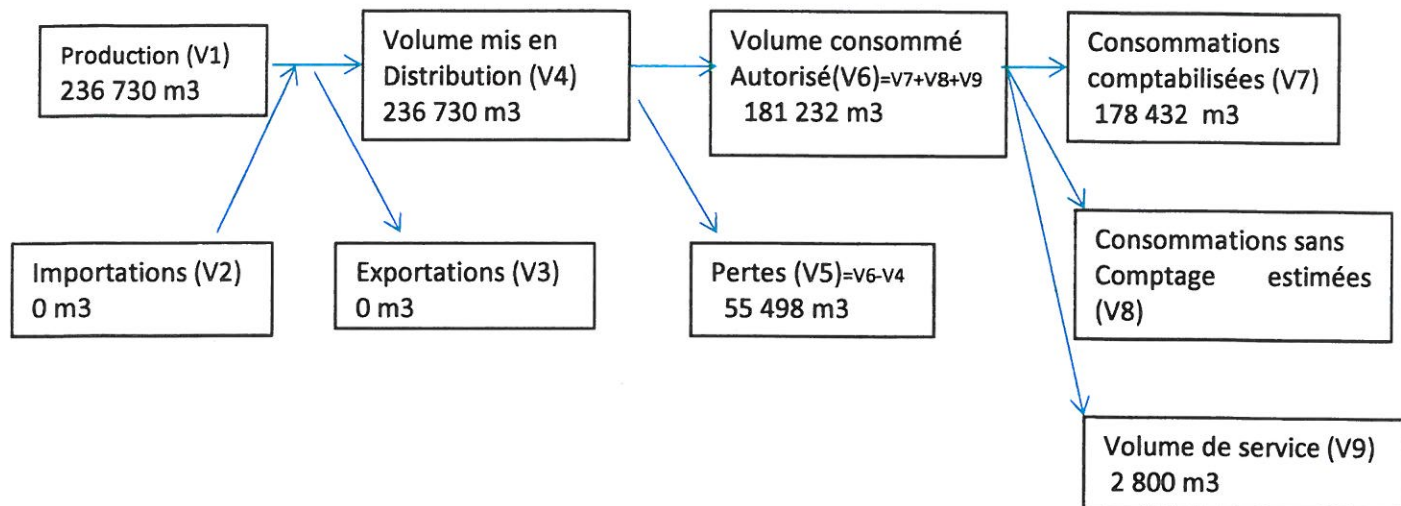
- ✓ Néant

EAU POTABLE

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en

2016



1.6.2 Production (mesure effectuée par les agents du SIVOM – méthode utilisée : Bécher de 2L + chrono)

Nom de l'installation	commune	Débit (m3/jour)	Type de traitement
Source des Angles	Rivière sur Tarn	30	javel pack
Source des Léounes	Rivière sur Tarn	200*	galets HTH
Suèges	Rivière sur Tarn	4	javel pack
Molières	Verrières	15	galets HTH
Serres	Verrières	3	javel pack
Saint Pierre	Verrières	877	dioxyde de chlore
Puits aguessac	Aguessac	960	dioxyde de chlore

* moyenne annuelle estimée

1.6.3 Achat d'eaux traitées

✓ Néant

1.6.4 Volumes vendus en m3 :

	2014	2015	2016
TOTAL m3 vendus	151 784	156 420	153 607

1.6.5 Autres volumes

✓ Néant

1.6.6 Volume consommé autorisé (V6)

	2014	2015	2016
Volume consommé autorisé en m3/an	173 374	171 118	181 232

1.7 Linéaire de réseaux de desserte

✓ linéaire : environ 97 kms (adduction et distribution)

2- TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au 01/01/2017 sont les suivants :

- ✓ Frais d'accès au service (forfait branchement 5 ml, hors terrassement) : 1 000.00 € HT

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	63.09	63.09
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1.889	1.889
Taxes et redevances		
Taux TVA	5.5	5.5
redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence Adour Garonne) HT	0.0506/m3	0.06/m3
Pollution domestique (Agence Adour Garonne)	0.315/m3	0.32/m3

2.2 Facture d'eau type

Facture type pour 120 m3	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle HT	63.09	63.09	0
Part proportionnelle HT	226.68	226.68	0
Montant HT de la facture de 120m3 revenant à la collectivité	289.77	289.77	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence Adour Garonne) HT	6.07	7.20	0
Redevance pollution (Agence Adour Garonne)	37.80	38.40	+1
Tva	16.27	18.45	+1
TOTAL TTC pour 120 m3	349.91	353.82	+1
Prix TTC au m3	2.916	2.948	+1

- ✓ Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle
- ✓ La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3 Recettes du service

Type de recette	Exercice 2015 (base rôle d'eau)	Exercice 2016
Vente d'eau	350 870 €	345 160 €
Abonnements	122 460 €	124 029 €
Total des recettes	473 330 €	469 189 €
recettes liées aux travaux	14 812 €	7 109 €

3-INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 La qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015 (données ARS)	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	49	4	47	2
Paramètres physico-chimiques	50	0	47	0

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indicice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2015	Exercice 2016
VP236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	10	10
VP237	Mise à jour du plan au moins annuelle du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement	5	5
VP238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
VP239	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points) 60%=1 - 70%=2- 80%=3- 90%=4 -95%=5	3	3
VP240	intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon ; linéaire, Ø, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	10	10
VP241	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 50%=10 -60%=11 - 70%=12 - 80%=13 -90%=14 - 95%=15	13	13
VP242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
VP243	inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	0	0
VP244	localisation des branchements sur le plan des réseaux	0	0
VP245	pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
VP246	identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
VP247	localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	0	0
VP248	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0	0
VP249	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire des réseaux	0	0

⇒ L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2016 est de : 81

EAU POTABLE

3.3 Indicateurs de performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

3.3.1 Le rendement du réseau de distribution est de $(V7+V8+V9)/V1$

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
rendement du réseau (%)	46 %	58.7 %	55.3 %	71.4 %	76.5 %

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau ($V4 - V7/365 \times$ linéaire de réseau de desserte)

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
indice linéaire des volumes non comptés	5.66	4.70	5.21	2.684	1.646

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. ($V4 - V6/365 \times$ linéaire de réseau de desserte)

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
indice linéaire de pertes en réseau	4.62	3.94	4.51	2.21	1.567

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en KM	0.450	1.244	0.245	0.035	0.150

- ✓ Au cours des 5 dernières années, **2.124** km de linéaire de réseau ont été renouvelés.
- ✓ Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans : **0.438 %** (linéaire de réseau renouvelé/linéaire de réseau hors branchements²⁰)

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc) En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ✓ 0% aucune action de protection
- ✓ 20 % études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% avis de l'hydrogéologue rendu
- ✓ 50 % dossier déposé en préfecture
- ✓ 60 % arrêté préfectoral
- ✓ 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- ✓ 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de : 40 %

4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

✓ Néant

4.2 Montants financiers

	exercice 2015	exercice 2016
Montants HT des travaux engagés en €	73 421	46 082
Montant des subventions en €	4 965	0

4.3 Etat de la dette du service

		exercice 2015	exercice 2016
Encours de la dette		2 075 086	2 006 743
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	92 562	97 170
	Intérêts	87 880	84 128

4.4 Amortissements

✓ Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de : 171 563 €

4.5 Travaux engagés au cours de l'exercice 2016

objet des travaux	Montant
AEP rue des peintres- rue du Barry - Verrières	19 588.65
Matériel (compteurs sectorisation*, pompe doseuse, armoire électrique)	5 600.95
Télégestion *	17 950.00
Recollement réseau	2 942.80



*Travaux de mise en place de la télégestion et de compteurs de sectorisation :

Opération réalisée avec le concours financier de
l'Agence de l'eau Adour-Garonne

www.eau-adour-garonne.fr

4.6 Travaux et études projetés pour l'année 2017

objet des travaux	Montant prévisionnel HT
Maillage de la Brézègue- Aguessac	14 000
AEP rue des jardins, rue des acacias - Aguessac	42 000
Station de pompage Rouassas (surpresseur) - Verrières	30 000
Extension lotissement Antoine -Aguessac	9 634
Périmètres de protection	17 766
Dévoisement de conduite aux Liquières - Aguessac	14 926
Abandon source Molières – raccordement Massegros	étude en cours

5- ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- ✓ Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL)

➤ L'année 2016, le service a reçu : 1 demande d'abandon de créances

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

✓ Néant

6- TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		exercice 2015	exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 667	3 686
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.916	2.948
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	15 jours	15 jours
	Indicateurs de performance		
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81	81
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.4	76.5
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.684	1.646
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	2.21	1.567
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.48	0.438
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	2 915.04 €	1 581.05 €

Voté le 9 mai 2017.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

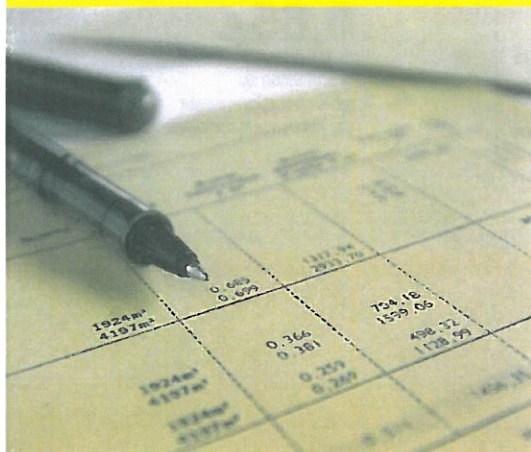
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées

COMMUNES
responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières

l'agence de l'eau
redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

reversent la part de la facture d'eau des ménages (en moyenne 20 % de la facture d'eau)

paient l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"

AUTRES
industriels, agriculteurs, hydroélectriciens, pêcheurs...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

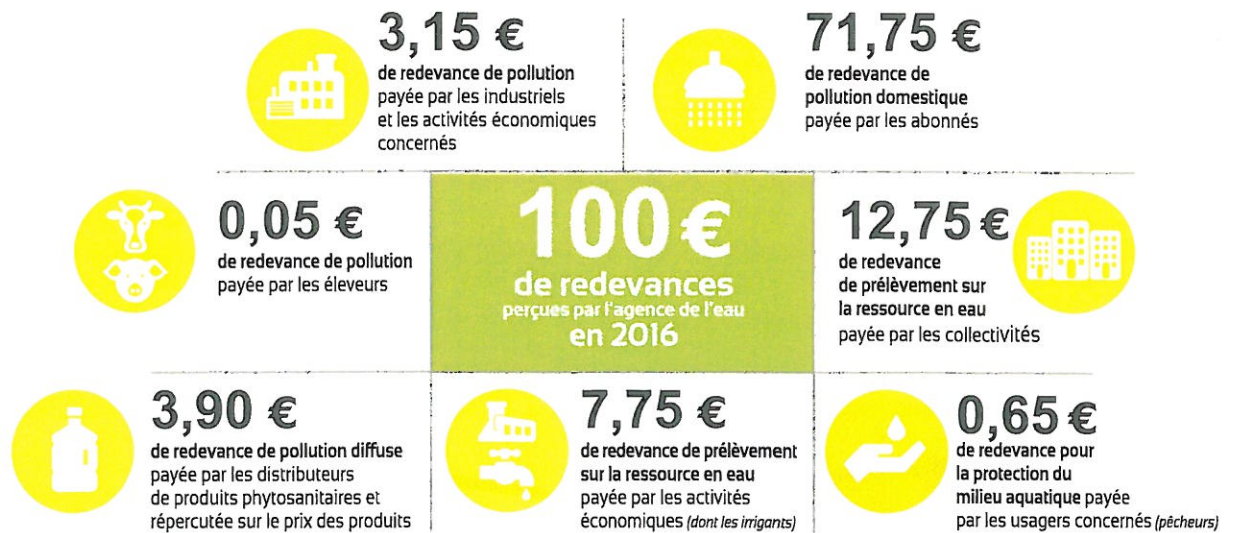
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.

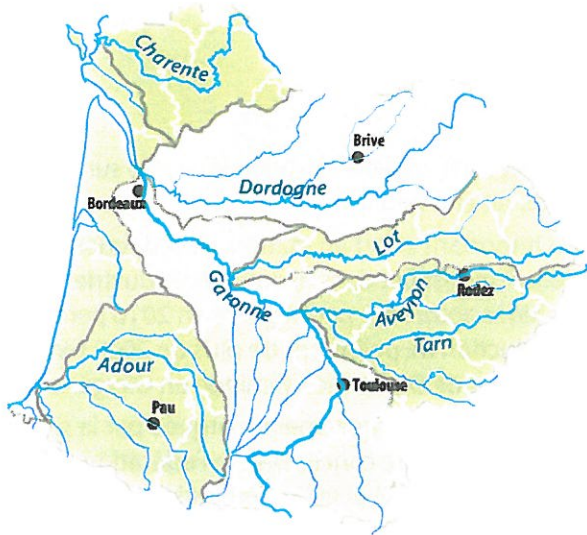


Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



SIVOM TARN ET LUMENSONESQUE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif
Exercice 2016

1- CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

● Nom : SIVOM Tarn et Lumensonesque
Siège : 6 route de la gare 12520 Aguessac

● Caractéristiques : EPCI

● Le service est géré au niveau : communal
 intercommunal

● Communes adhérentes : (6) AGUESSAC, COMPEYRE, LA CRESSE, PAULHE, RIVIERE SUR TARN, VERRIERES

Convention avec la commune de Mostuéjols pour le transport des effluents à la station de Millau, via le collecteur du sivom

Population : 3 686 habitants

● Existence d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) : oui non

● Compétences liées au service :

collecte

traitement

● Existence d'un zonage oui non

● Existence d'un règlement de service oui non

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

1.3 Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 2 610 habitants

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 594 abonnés** au 31/12/2016

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

commune	nombre d'abonnés au 31/12/2015	nombre d'abonnés au 31/12/2016
AGUESSAC	422	425
COMPEYRE	271	272
LA CRESSE	155	155
PAULHE	169	169
RIVIERE SUR TARN	476	478
VERRIERES	94	95
Total	1 587	1 594

1.5 Volumes facturés

<i>Volumes facturés exercice 2013 en m3</i>	<i>volumes facturés exercice 2014 en m3</i>	<i>volumes facturés exercice 2015 en m3</i>	<i>volumes facturés exercice 2016 en m3</i>
110 103	111 905	121 607	114 960

1.6 Volumes exportés à la station de Millau

<i>Volumes exportés exercice 2013 en m3</i>	<i>volumes exportés exercice 2014 en m3</i>	<i>volumes exportés exercice 2015 en m3</i>	<i>volumes exportés exercice 2016 en m3</i>
176 089	160 391	146 998	156 803

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de : **0** au 31/12/2016.

1.8 Linéaire de réseaux de collecte

Réseau gravitaire (en ml) : 25 730 se décomposant comme suit :

communes	Linéaire réseau gravitaire	Ratio linéaire/abonné	Etat du réseau
Aguessac	4 700	10.24	55% ancien
Compeyre	3 850	14.04	65% ancien
La Cresse	4 900	29.87	55% ancien
Paulhe	2 800	15.9	50% ancien
Rivière	6 480	13.11	45% ancien
Verrieres	3 000	30.0.	?

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère :

- Trois stations de traitement des eaux usées : Le Bourg, Pinet, Verrières
- Neuf postes de refoulement et de relèvement

STEU N°1 – le Bourg

Code Sandre : 05 12200V001

<i>Caractéristiques générales</i>										
<i>Type de traitement : lit bactérien</i>										
<i>Commune d'implantation : Rivière sur Tarn</i>										
<i>Lieu-dit : le Bourg</i>										
<i>Capacité nominale STEU en EH : 400</i>										
<i>Nombre d'abonnés raccordés : 92</i>										
<i>Nombre d'habitants raccordés : 101</i>										
<i>Débit de référence journalier admissible en m3/j : 60</i>										
<i>Milieu récepteur : Ruisseau du Bourg</i>										
<i>Charges rejetées par l'ouvrage</i>										
Date du bilan 24H	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/L	Rend %	Mg/l	Rend %
27/07/2014	7	96.8	59	91.20	10	95	4.4	95.4	6.8	32.7
25/07/2016 (contrôle AME)	12	88.3	61	76.3	21	90.7	4.9	45.2	7.5	8.4

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

STEU N°2 – Pinet

Code Sandre : 05 12086V001

<i>Caractéristiques générales</i>										
Type de traitement : lit bactérien										
Commune d'implantation : La Cresse										
Lieu-dit : Pinet										
Capacité nominale STEU en EH : 25										
Nombre d'abonnés raccordés : 11										
Nombre d'habitants raccordés : une dizaine										
Débit de référence journalier admissible en m3/j : 4										
Milieu récepteur : le Tarn										
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24H	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/L	Rend %	Mg/l	Rend %
07/05/2013	30	94.2	220	85.1	120	88	/	/	/	/
21/09/2016 (visite Aveyron Ingénierie)	56		210		99		/	/	/	/

STEU N°3 – Verrières

Code Sandre : 0512291V003

<i>Caractéristiques générales</i>										
Type de traitement : filtres plantés										
Commune d'implantation : Verrières										
Lieu-dit : Pont de Vindrou										
Capacité nominale STEU en EH : 150										
Nombre d'abonnés raccordés : 100										
Nombre d'habitant raccordés : 180										
Débit de référence journalier admissible en m3/j : 22.5										
Milieu récepteur : le lumensonesque										
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24H	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/L	Rend %	Mg/l	Rend %
9/05/2016 (bilan Sévigné)	8	98.04	58	94.25	3.4	99.08	3.9	96.66		

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015	Exercice 2016
STEU : le Bourg	600 kg	600 kg

2 – TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe (abonnement)

tarifs		01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
Part collectivité				
Part fixe HT/an	(TVA 7%)	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Part mobile	(TVA 7%)	2.142 €/m3	2.142 €/ m3	2.142 €/m3
Part Agence de l'Eau Adour Garonne				
Modernisation des réseaux de Collecte	Pas de TVA	0.233	0.24	0.245

Intitulé du tarif	2014	2015	2016
Participation pour l'Assainissement Collectif (pas de TVA)	500 €	500 €	500 €
Coût du branchement HT (forfait 5 ml)	1 350€	1 350 €	1 350 €
ML supplémentaire HT	8.36 €	8.36 €	8.36 e

2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part fixe annuelle	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Part proportionnelle	254.40 €	257.04 €	257.04 €
Montant HT de la facture pour 120 m3	344.40 €	347.04 €	347.04 €
Modernisation réseaux de collecte pour 120 m3	28.20 €	28.80 €	29.40 €
TVA pour 120 m3	27.60 €	34.70 €	37.64 €
Total TTC pour 120 m3	406.44 €	410.54 €	414.08 €
Prix TTC au m3	3.387 €	3.42 €	3.45

Le tarif (en € TTC) pour chaque commune est :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Commune	Prix au 01/01/2015	Prix au 01/01/2016	Prix au 01/01/2017
AGUESSAC	3.387	3.42	3.45
COMPEYRE	3.387	3.42	3.45
LA CRESSE	3.387	3.42	3.45
PAULHE	3.387	3.42	3.45
RIVIERE SUR TARN	3.387	3.42	3.45
VERRIERES	3.387	3.42	3.45

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3 Recettes du service

	2014	2015	2016
redevance Eaux Usées + abonnements	314 910	450 450	437 375.92
Recette de raccordement	7 950	2 820	5 815
PAC (participation raccordement à l'égout)	9 000	2 000	2 500
Prime de l'Agence de l'Eau	-	2 846	759
Participation de Mostuéjols pour raccordement	44 840	36 860	45 660.67

3- INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = \frac{1594}{1594} \times 100 = 100 \%$

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de : **15** pour l'exercice 2016

		2015	2016
VP250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, DO...) et points d'autosurveillance	10	10
VP251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux (en absence de travaux la mise à jour est considérée effectuée)	5	5
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons	oui	oui

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres	10%	10%
VP254	Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	oui
VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	10%	10%
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie		
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, DO...)		
VP258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des EU (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée effectuée)		
VP259	Nbre de branchement de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des rx		
VP260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon de réseau		
VP261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections, et les réparations ou travaux qui en résultent		
VP262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		

3.3 Conformité de la collecte des effluents (uniquement STEP > 200 eq/habitant)

O = non conforme 100 = conforme

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg/DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité 2015	Conformité 2016
STEU du Bourg	3.33	100	100

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en kg/DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité 2015	Conformité 2016
STEU du Bourg	3.33	100	100

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en	Conformité 2015	Conformité 2016

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	kg/DBO5/j pour l'exercice 2015		
STEU du Bourg	3.33	100	100

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Autre : décharge	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		600 kg

4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Montants financiers

	exercice 2015	exercice 2016
Montant financier HT des travaux engagés en €	62 952	43 389
Montant des subventions en €	0	0
Montant des contributions du budget général en €	0	0

4.2 Etat de la dette

		exercice 2015	exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû)		1 253 065	1 207 588
Montant remboursé durant l'exercice	capital	45 072	48 023
	intérêts	58 249	55 671

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de : **148 063**

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montant prévisionnel HT en €
STEP Pinet	20 000
Assainissement Fontaneilles	en cours d'étude
Réseau E.U rue des jardins, rue des acacias - Aguessac	26 978

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montant prévisionnels HT en €
Assainissement Vézouillac - Verrières		en cours d'étude
Assainissement Molières - Verrières		en cours d'étude

5 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		valeur 2015	valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 704	2 704
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	600 kg	600 kg
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3.42	3.45
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte EU	100%	100%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte EU	10	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents (décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par le décret du 2/05/2006)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	/	/
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0

Voté le 9 mai 2017

